



AU QUÉBEC, LE RECYCLAGE DOIT ÊTRE RECYCLÉ Par J.M. Latreille

ABSENCE DE VOLONTÉ POLITIQUE DE CHANGER ET D'ÉVOLUER

Les média d'information nous apprennent récemment que le programme québécois de récupération-recyclage se trouve actuellement dans une impasse. En d'autres termes, on comprend que les efforts de récupération réalisés par les citoyens du Québec risquent de ne pas faire long feu. Le nettoyage des matières, leur mise en bac, leur collecte régulière par les municipalités et leur expédition vers les centres de tri seraient des gestes devenus inutiles en l'absence de débouchés rentables pour ces matières. Et c'est là que le bât blesse! Manque flagrant de prévoyance de la part de notre gouvernement et de sa création Recyc-Québec qui n'ont pas su dès le départ planifier la disposition finale au Québec de nos matières récupérées. On a préféré en exporter la majeure partie. L'exportation était une solution facile, simpliste, irraisonnée, en contradiction avec les engagements de réduction de gaz à effet de serre et non durable puisque dépendante du bon vouloir du pays preneur.

Le Québec récupère annuellement plus de 800 000 tonnes métriques de matières, dont 700 000 tonnes de papier et de carton, correspondant à 100 Kg par personne. 60% de ces matières sont exportées. Nulle part je n'ai trouvé la destination des 40% restant (320 000 tonnes). Ces matières sont-elles recyclées au Québec ou expédiées à l'enfouissement? Où aboutissent ces 320 000 tonnes? La question reste posée.

Dans les centres de tri, les difficultés techniques du triage sont énormes : matières contaminées par des substances organiques ou du verre cassé, présence de matières non récupérables comme le polystyrène omniprésent dans les emballages, faible valeur économique de certaines matières, autant d'obstacles compromettant l'efficacité du triage. Trop souvent alors, des matières récupérées aboutissent au site d'enfouissement.

Les grains de sable bloquant l'engrenage de notre système de récupération-recyclage au Québec sont nombreux. En voici quelques exemples :

- **Bac en vrac** : plusieurs municipalités ont institué un système de récupération en vrac dans le bac. Le citoyen dépose les matières récupérées pêle-mêle dans le bac. Cette méthode complique le travail dans les centres de tri. Les matières se contaminent les unes les autres : les sacs de

plastique se retrouvent souvent dans les ballots de papier, le verre se casse lors de la manipulation des bacs, des matières organiques mises par négligence dans les bacs en souillent le contenu et bien d'autres inconvénients dont la perte de valeur des matières récupérées quand ce n'est pas tout simplement leur expédition vers l'enfouissement.

- **Le verre** : inclure le verre, surtout des bouteilles, avec le reste du recyclage crée d'énormes problèmes. Il se casse et en s'y mêlant rend d'autres matières non utilisables. Le verre ayant une faible valeur économique trouve difficilement preneur sur le marché. Et les centres de tri ne peuvent l'entreposer. Ils doivent donc souvent l'envoyer au dépotoir.

- **Consigne à la SAQ** : voilà des lustres que les citoyens du Québec, conscients du problème, insistent pour voir instaurer une consigne pour les bouteilles de vin à la SAQ. Mais peine perdue! Notre SAQ a toujours refusé de se donner ce trouble et les 230 millions de bouteilles consommées annuellement au Québec se retrouvent soit à l'enfouissement soit dans les bacs de récupération qu'elles contaminent sous forme de verre cassé de différentes couleurs.

- **Exportation** : actuellement, plus de 60% des 800 000 tonnes de matières récupérées annuellement au Québec sont exportées surtout en Chine mais aussi en Afrique. Mais voilà que notre système de récupération-recyclage est confronté à une crise majeure provoquée par la fermeture du marché chinois. Sans débouchés rentables, l'alternative pour les centres de tri demeure l'enfouissement ou l'incinération de nos matières récupérées. Or, ni l'un ni l'autre ne sont des solutions acceptables car trop polluantes. En novembre dernier, devant cette crise annoncée, Recyc-Québec, une société d'état chargée de la gestion de notre système de disposition de nos matières résiduelles, affirmait que : «*Les matières récupérées au Québec ne finiront pas au dépotoir*». Après 6 mois, nous n'avons pas été informés des suites de cet engagement.

- **Une question de débouchés** : les 23 centres de tri du Québec sont confrontés à un problème majeur : l'insuffisance de débouchés au Québec pour le papier et le carton, le verre, le métal et les plastiques. Le Québec récupère mais ne recycle pratiquement pas. Ainsi le papier, qui constitue en poids 88% des matières récupérées, doit en grande partie être exporté alors que nos forêts sont dévastées pour fabriquer du papier. Pourtant, la création ici au Québec d'usines de

transformation du papier récupéré serait une source importante de création d'emploi.



Centre de tri de Chateauguay Juin 2017

Photo : Lise Guinard

VERS UNE ÉCONOMIE CIRCULAIRE

Chaque personne sur terre consomme de plus en plus et il y a de plus en plus de personnes qui consomment. Comme il n'y a pas de croissance des ressources disponibles, leur épuisement éventuel est inévitable. Au rythme du prélèvement actuel des matériaux de base pour satisfaire nos besoins de consommation, d'ici la fin du siècle l'humanité ne pourra éviter le choc brutal d'une pénurie généralisée des ressources. Pour retarder ce choc ou le rendre moins brutal, des changements draconiens de nos comportements devront s'opérer.

Le premier changement devra probablement se faire au niveau de notre démocratie. Nous devons apprendre à élire des gens responsables et non des agents de promotion de la consommation pour favoriser le «développement économique». Nous devons porter au pouvoir des législateurs capables de réformer notre système économique, toujours basé sur la croissance de la consommation, et privilégier une économie de services plutôt qu'une économie de consommation, une industrie tertiaire plutôt que primaire et secondaire. À quand un programme politique basé sur des projets d'avenir qui ne manquent pas? À quand l'abolition de l'infâme obsolescence programmée des biens de

consommation courants? À quand la fabrication de biens durables? À quand la réduction des emballages inutiles? À quand le recours aux marchandises et aliments en vrac servis dans des contenants réutilisés par le consommateur? À quand la consigne sur les bouteilles à la SAQ? À quand l'abandon des modes vestimentaires rendant désuets des vêtements presque neufs et souvent jetés aux ordures au profit d'une coquetterie fastueuse? Et surtout, à quand l'instauration d'une économie circulaire?

L'humanité vit actuellement dans un système économique linéaire basé sur le prélèvement des matières premières, la fabrication industrielle, la consommation puis la liquidation. Le principe de l'économie circulaire est que tout ce qui se fabrique en industrie doit pouvoir être récupéré et recyclé. Le réalisme de ce noble objectif est toutefois contesté par certains analystes scientifiques (ingénieurs, statisticiens...) qui prétendent avec raison que le cycle parfait (matière récupérée à matière récupérée) est impossible. Il y a nécessairement perte en énergie (requisse pour la transformation) totalement irrécupérable et dissipation par l'entropie générale du système qui disperse naturellement les matières premières ne permettant que leur récupération partielle. On revient donc à la case départ. Si l'humanité veut éviter le choc de la déplétion énergétique et du tarissement des ressources, voire de sa propre disparition, le recours à la frugalité s'impose.

CONCLUSION

Malgré tout, nous disons oui au recyclage. On voit que les citoyens récupèrent massivement. C'est au niveau du recyclage que le Québec va tout croche. Nous devons exiger plus de transparence de la part des gouvernements et de Recyc-Québec sur la destination finale de toutes les matières récupérées au Québec.

Le recyclage n'est qu'une solution partielle et ne doit pas servir de caution à nos comportements actuels de consommation débridée incompatible avec l'avenir de la vie sur Terre.

DÉCÈS : Le Centre d'intendance désire souligner la disparition d'un membre et grand écologiste, **M. François Belpaire**, décédé le 17 février 2018. Comme artiste-peintre, sculpteur et écrivain, François laisse derrière lui un héritage littéraire et artistique notoire. Au nom de tous les membres du Centre d'intendance, nous offrons toute notre sympathie à sa conjointe France et à tous les membres de sa famille.

.....
À VOTRE AGENDA : ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

DIMANCHE LE 10 JUIN 2018 À 13H00

À cette occasion, nous aurons la chance d'accueillir **M. Patrick Laniel**, ornithologue professionnel, qui nous entretiendra des diverses espèces d'oiseaux qu'il a observées sur les territoires et réserves naturelles du Centre d'intendance. Soyez des nôtres!

CITATION : *«L'avenir ne nous apporte rien, ne nous donne rien. C'est nous qui, pour le construire, devons tout lui donner».* Simone Weil, philosophe française, 1909-1943. Le Devoir, 24 déc. 2016